

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE

### PART C

ASSET  
MANAGEMENT

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE (l'« OPC ») - Fonds Commun de Placement (FCP).

L'OPC est géré par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »), groupe La Banque Postale, société de gestion de portefeuilles agréée et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro GP-20000031, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France.

Contact : Site Web : [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) - Appelez le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations.

Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : AMF

Pays d'autorisation et agrément : OPC agréé en France par l'AMF le 23/05/2000

Code ISIN : FR0000936528

Date de production du document : 01/01/2023

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France, régi par les articles L 214-24-24 et suivant du Code monétaire et financier. Classification : Actions internationales. Cet OPC n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE. Cet OPC ne respecte pas les règles d'investissement et d'information de cette directive 2009/65/CE.

**Durée** : La durée de placement recommandée dans l'OPC est au minimum de 5 ans.

**Objectifs** : Son objectif de gestion est double :

(i) chercher à offrir une performance supérieure à l'indice composite suivant : 80% MSCI EMU DNR + 20% MSCI AC World ex EMU DNR sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans et un portefeuille composé de valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent être pleinement exposés aux marchés d'actions tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence, l'indice composite 80% MSCI EMU DNR + 20% MSCI AC World ex EMU DNR. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence seront limités. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice MSCI EMU, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).

Afin de chercher à atteindre son double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

#### 1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers :

A/ S'agissant de la poche « titres vifs » (titres détenus en direct) : L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI EMU, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBPAM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBPAM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étude des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBPAM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBPAM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBPAM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBPAM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 - la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir, en ce qui concerne la poche « titres vifs », une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche « titres vifs » de la SICAV respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBPAM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

B/ S'agissant de la poche « OPC » : l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. a) OPC gérés par LBPAM : pour chaque OPC qu'elle gère, LBPAM définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ». L'approche ISR des OPC gérés par LBPAM peut être de deux sortes: une approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) et une deuxième approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) ; b) OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion : des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBPAM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, LBPAM privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie ; c) OPC non labellisés : la SICAV pourra également investir dans la limite de 10 % de la poche « OPC » dans des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

**2. Sélection des titres** : sur la base du double Univers d'Analyse défini pour la SICAV, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. En sa qualité de SICAV éligible au PEA, la SICAV est investie au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA, en direct ou via des OPC eux-mêmes éligibles au PEA. Les principales zones géographiques sont l'Europe, les Etats-Unis et la zone Asie-Pacifique. Sur opportunité, des investissements sur d'autres zones peuvent être réalisés. Le processus d'investissement fait appel à différentes sources de valeur ajoutée : une composante d'allocation entre les différents marchés financiers, par zone géographique et secteurs d'activités ainsi que la sélection des valeurs mise en œuvre au sein des différents marchés. La SICAV peut avoir recours à des fonds spécialisés sur des classes d'actifs (y compris l'immobilier et le capital-risque), des zones géographiques (les principales zones étant l'Europe, les Etats-Unis et la zone Asie-Pacifique), des secteurs ou des styles de gestion, ainsi qu'à des fonds d'investissement alternatifs. Les investissements sur les pays émergents sont limités à 20 % de l'actif net. La SICAV peut également investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions

en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, taux et change, pour poursuivre son objectif de gestion. Pour la poche « titres vifs », les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs composant l'indice MSCI AC World ex EMU dividendes net réinvestis (en euro), dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et OPC labélisés) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'Etats fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'Etats (en direct) peuvent représenter 10% maximum de l'actif net de la SICAV.

La SICAV peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la SICAV et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10% de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la SICAV privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

L'action C est éligible au PEA.

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE AM, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Faculté de rachat :** Les rachats des parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

**Indicateur de risque :**



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts de l'OPC pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de l'OPC par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que l'OPC enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'OPC de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LA BANQUE POSTALE AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR de l'OPC sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Risque d'inadéquation de la couverture ou de l'exposition cible réalisées via ces instruments.
- Risque de liquidité : Risque qu'une position dans le fonds ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité afin de respecter, à tout moment, les obligations de rachat de parts/actions.

La liste détaillée des risques liés à l'OPC figure dans le Prospectus de l'OPC disponible sur demande auprès de LA BANQUE POSTALE AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance :** Ce que vous obtiendrez de cet OPC dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes de l'OPC (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 5 dernières années.

Scénarios d'investissement pour 10 000,00 EUR		Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
<b>Scénario de tension</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	6 476 €	3 508 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-35,24%	-18,90%
<b>Scénario défavorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 118 €	8 523 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-18,82%	-3,15%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 769 €	12 858 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	7,69%	5,16%
<b>Scénario favorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	14 210 €	15 728 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	42,10%	9,48%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'OPC lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## QUE SE PASSE-T-IL SI LA BANQUE POSTALE AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de l'OPC sont détenus séparément de ceux de LA BANQUE POSTALE AM par le Dépositaire. Si LA BANQUE POSTALE AM rencontre des difficultés financières, les actifs de l'OPC ne seront pas affectés. Si l'OPC subit une perte due à la défaillance du Dépositaire, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement. Il n'existe aucun système d'indemnisation ou de garantie vous protégeant d'une défaillance du Dépositaire de l'OPC.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

#### Coûts au fil du temps :

	Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
<b>Coûts totaux (en €)</b>	181 €	1 209 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,81%	1,91% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,1% avant déduction des coûts et de 5,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	€
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	165 €
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant l'OPC, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France ;

- ou par email : [demandeclientsparticuliers@labanquepostale-am.fr](mailto:demandeclientsparticuliers@labanquepostale-am.fr).

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France ;

- ou par email : [demandeclientsinstitutionnels@labanquepostale-am.fr](mailto:demandeclientsinstitutionnels@labanquepostale-am.fr).

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.labanquepostale-am.fr/publications>.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les performances passées **au cours des 10 années passées**, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LA BANQUE POSTALE AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [www.labanquepostale-am.fr/fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=VDD&isin=FR0000936528](http://www.labanquepostale-am.fr/fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=VDD&isin=FR0000936528).